

Mélange de sperme et insémination artificielle : quand les biotechnologies ignorent l'éthos

Mars 2024

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine-site de Poitiers

Le mélange de sperme réalisé en Angleterre entre le sperme d'un homme infertile et celui de son père avant que ce mélange ne soit injecté à son épouse a provoqué de nombreux articles de presse. Certes ce mélange de sperme conduit dans ce cas à la naissance d'un enfant qui a toute chance que celui qui est familialement son grand-père ne soit son père biologique et que celui qui est sur le plan de l'état-civil son père ne soit en fait son demi-frère biologique issu d'un ovocyte de sa mère et d'un spermatozoïde du père du mari de sa mère. L'enfant a aujourd'hui cinq ans et l'affaire n'a été ébruitée que parce que le maire de Barnsley, apprenant les modalités de conception de l'enfant, a cru bon de saisir la Haute cour de justice de Sheffield pour qu'elle ordonne un test ADN visant à déterminer qui était du père « officiel » ou du grand-père « officiel » le géniteur. La justice a rendu son verdict ce 15 février 2024 et n'a pas donné une suite favorable à cette demande, ce qui a été assez largement relayé dans la presse française¹ à la suite notamment de l'article du *Guardian*². La Cour a souligné qu'il s'agissait d'un « arrangement » qui était destiné à demeurer secret. Elle a déclaré que le souci de la mairie de tenir des enregistrements précis des naissances ne pouvait être invoqué au regard de l'intérêt personnel de l'enfant et de ses parents et qu'il appartenait à la famille de décider ultérieurement et de manière volontaire de la pratique d'un tel test s'ils souhaitent que l'enfant soit un jour informé des circonstances de sa conception. Il a enfin souligné l'imprudence dont avaient fait preuve les parents (« un champ de mines ») pour recourir à un tel plan procréatif et au désarroi émotionnel qu'il serait susceptible d'entraîner un jour chez l'enfant.

Certes la procédure utilisée a été plutôt artisanale puisque le sperme du « donneur » n'était pas congelé et la famille a d'ailleurs déclaré avoir recouru à cette procédure faute de ressources pour effectuer une fécondation in vitro. Or les commentaires faits sur cette affaire ne devraient pas oublier que le recours à un mélange de sperme d'un homme infertile avec du sperme congelé d'un donneur a surgi aux origines mêmes de la fécondation in vitro. En effet, les capacités fertilisantes du sperme congelé sont démontrées dans les années cinquante³, les années 60 et 70 voient se développer les travaux technoscientifiques, légaux et éthiques sur l'insémination artificielle⁴. Et dès la fin des années 1970⁵ et les années 1980⁶, plusieurs publications scientifiques traitèrent non pas des motivations conduisant à la pratique de ce qui

1 <https://www.ouest-france.fr/europe/royaume-uni/un-britannique-melange-son-sperme-a-celui-de-son-pere-pour-que-sa-femme-tombe-enceinte-02806c7e-ccc1-11ee-b994-55ef7507c674>

2 <https://www.theguardian.com/uk-news/2024/feb/15/man-who-mixed-own-sperm-with-dads-will-not-have-to-take-paternity-test>

3 R. G. Bunge et J. K. Sherman, « Fertilizing Capacity of Frozen Human Spermatozoa », *Nature* 172, n° 4382 (octobre 1953): 767-68, <https://doi.org/10.1038/172767b0>.

4 William W. Beck, « A Critical Look at the Legal, Ethical, and Technical Aspects of Artificial Insemination », *Fertility and Sterility* 27, n° 1 (1 janvier 1976): 1-8, [https://doi.org/10.1016/S0015-0282\(16\)41588-8](https://doi.org/10.1016/S0015-0282(16)41588-8).

fut appelé l'AIM (*Insémination artificielle avec mélange* du sperme de donneur avec celui de l'époux infertile) mais des conséquences immunologiques de ce mélange. Il fut considéré par certains qu'il ne modifiait pas les capacités fertilisantes du sperme du donneur. D'autres pointaient les risques d'une détérioration de la mobilité des spermatozoïdes du donneur par des anticorps contenus dans le sperme oligoasthénospermique de l'époux, certaines d'entre elles conseillant aux couples de s'abstenir de rapports sexuels non protégés dans les 48 heures précédant l'insémination artificielle. L'opinion majoritaire penchait pour l'innocuité biologique de cette procédure qui était donc tolérée sans qu'il ne soit évident de voir traités ses aspects psychologiques, anthropologiques. Il faut alors se tourner vers les sites web privés de banques de sperme pour mieux saisir les motivations de ces mélanges de sperme demandés en fait par les futurs parents.

On peut lire ainsi sur l'un de ces sites en 2024 (!) que « *la motivation du mélange des spermatozoïdes, bien que procédant de bonnes intentions, repose sur le désir d'effacer toute trace d'infertilité et de procréation assistée. La stigmatisation et la honte sont souvent à l'origine du désir des partenaires de mélanger le sperme de leur partenaire masculin avec celui d'un donneur, dans l'espoir que leur enfant soit génétiquement lié aux deux. Cependant, mélanger les spermatozoïdes, et par la suite brouiller les origines génétiques de l'enfant, peut également produire un préjudice émotionnel. Le mélange de spermatozoïdes est un prétexte à la non-divulgence de l'insémination artificielle et, comme tout type de secret, il peut nuire à l'ensemble familial. Le mélange de spermatozoïdes peut interférer avec l'acceptation complète d'un enfant tel qu'il est, plutôt que tel que la famille espérait à l'origine qu'il serait. Le mélange de spermatozoïdes pourrait également avoir un impact négatif sur l'estime de soi du futur père, ainsi que sur sa relation avec son enfant, car il suggère que les gènes sont en fin de compte plus importants que les relations lorsqu'il s'agit de fonder une famille* ».

Ainsi le caractère exceptionnel de la demande des parents anglais ne tenait pas qu'au mélange de sperme mais elle tenait aussi au souci d'enclorre davantage encore la paternité dans la biologie familiale puisque le donneur était le père de l'époux. On reste toutefois étonné que ces demandes qui concernent généralement le mélange de sperme non fécond avec un sperme de donneur anonyme ait retenu si peu l'attention des structures éthiques institutionnelles. Force est de constater que dans une société avide de répondre aux demandes dites sociétales, les préoccupations rationnelles voire idéologiques priment trop souvent sur les réalités de l'inconscient collectif, sur les conséquences psychologiques, sociales, anthropologiques, spirituelles de l'irruption des biotechnologies dans la vie humaine, de la procréation à la naissance, de la naissance à la mort. Il s'agirait enfin de réaliser que les choix personnels, inspirés par les biotechnologies (et dans ce cas du domaine de la reproduction) doivent tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, composer avec l'éthos, cette articulation disait Max Weber entre l'individu et l'appartenance collective, ces « schèmes de pensée et de valeurs », « cet ensemble cohérent de dispositions pratiques », ce « style de vie » qui prédisposent « à certaines manières d'agir et d'être au monde »⁷. Il n'est ici question ni de condamner de manière simpliste les biotechnologies, ni de nier leur contribution dans la lutte contre des

5 W. L. Quinlivan et H. Sullivan, « The Immunologic Effects of Husband's Semen on Donor Spermatozoa during Mixed Insemination », *Fertility and Sterility* 28, n° 4 (avril 1977): 448-50, [https://doi.org/10.1016/s0015-0282\(16\)42495-7](https://doi.org/10.1016/s0015-0282(16)42495-7).

6 S. Friedman, « Artificial Insemination with Donor Semen Mixed with Semen of the Infertile Husband », *Fertility and Sterility* 33, n° 2 (février 1980): 125-28, [https://doi.org/10.1016/s0015-0282\(16\)44531-0](https://doi.org/10.1016/s0015-0282(16)44531-0).

7 Pascale Bédard, « L'éthos en sociologie : perspectives de recherche pour un concept toujours fertile », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 59-60 (2015): 259-76, <https://doi.org/10.7202/1036797ar>.

désarrois et des impasses existentielles, ni de céder à un optimisme béat. Mais il s'agit surtout de montrer que les êtres humains ne sont pas que des êtres biologiques et qu'il est vain de croire que les réponses biotechnologiques seules peuvent résoudre les conséquences de l'inégalité biologique des êtres humains à l'égard de leur fertilité comme à l'égard des maladies. Aussi serait-il capital d'associer aux propositions techniques, un accompagnement psychologique. Il s'agit d'écouter les demandes des personnes victimes de leur vulnérabilité, d'anticiper les enjeux de leurs choix décisionnels et leur capacité à en assumer les conséquences psychologiques, familiales sociales mais aussi les conséquences spirituelles pour discerner en quoi leur demande influera sur le sens même de leur vie.

A ce titre la triste histoire de cette famille anglaise est exemplaire. Au mélange intrafamilial de sperme lié à un enfermement des parents dans l'éthos du primat de la filiation biologique, conforté par les biotechnologies s'est ajoutée l'insupportable requête des autorités municipales excitant d'un biopouvoir violemment intrusif. Dans le domaine de l'insémination artificielle avec donneur, on aurait sans doute aimé qu'il soit donné à ce couple, s'il avait été accompagné et soutenu, la chance de comprendre qu'il n'était point besoin de faire de mélange de sperme pour que l'enfant, même issu du sperme d'un donneur anonyme, soit « totalement » l'enfant du couple, avec un père et une mère fiers de l'enfant qu'ils désiraient, pleinement parents qui, un jour peut-être auraient à répondre aux questions que pourrait se poser l'enfant sur les modalités de sa conception et sur sa filiation biologique. La filiation adoptive n'a-t-elle pas déjà montré qu'un couple peut accueillir, élever, éduquer, aimer des enfants dont ils ne sont pas les géniteurs mais dont ils sont les parents authentiques ? Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les biotechnologies ont plus que jamais besoin d'un supplément d'âme...